



Monda Solidareco

Numéro 116, février 2016. Trimestriel. 1,25 € - ISSN 0296-9513

« CHANGEONS LE SYSTÈME ... ! »

Faut-il attendre que 195 chefs d'État daignent s'entendre pour faire passer les droits des citoyens et des générations futures après les affaires ? Les individus, les associations ne restent pas spectateurs. Ils sont porteurs d'alternatives.

« *Changeons le système, pas le climat !* ». Ce slogan était apparu en 2014 lors du forum citoyen de LIMA (Pérou) en marge de la COP-20⁽¹⁾. Un an après, il était repris en France par Alternatiba et d'autres mouvements et organisations.

On le constate désormais partout et à chaque instant : le système « inter-national » fondé sur la charte des Nations Unies est à bout de souffle. Il faut trouver autre chose. Mais faut-il attendre que la solution vienne « d'en haut » ? ou démontrer qu'on peut faire autrement ?

Laissons le « problème » et les analyses aux spécialistes. Pour nous, citoyens, il nous partir des solutions que nous pouvons inventer et auxquelles nous pouvons participer. C'est ce qu'on appelle « les alternatives ». Ces actions concrètes concernent tous les domaines : transport, logement, alimentation, urbanisme, etc.

Quelques exemples issus de la pratique de Solidarité Mondiale contre la Faim et d'associations qui lui sont proches :

- Stocker localement les céréales pour les écouler sur le marché local tout au long de l'année, c'est une activité où tous les acteurs sont géographiquement proches ; cela évite les transports à grande distance, c'est bon pour le climat, et en plus cela évite les excès de la spéculation.
- Filer le coton au pays, en faire des tissus et des vêtements pour sa clientèle, c'est certainement plus respectueux pour l'environnement que de travailler pour l'industrie transnationale et racheter le tissu ou les vêtements après transformation en Asie.
- Valoriser la production locale de fruits par la transformation en jus de fruits ; créer des zones de gratuité et de convivialité comme le « Magasin pour rien » de Mulhouse ; changer notre rapport à l'alimentation pour en faire des moments de partage en fraternité et de respect pour la nourriture...

Oui, nous les citoyens, nous avons des solutions de solidarité à notre échelle, et ce que nous pouvons attendre de nos responsables, c'est qu'ils protègent et encouragent ce genre d'initiatives.

SOMMAIRE

Édito : Changeons le système--	p1
Après les attentats-----	p2
Nous n'avons pas peur-----	p3
Chemins de la solidarité-----	p5
Échos du CA-----	p6
Ours-----	p6

L'heure est venue de l'émergence d'une nouvelle génération militante qui s'engage à fond. Aujourd'hui, les atteintes à l'environnement, le dérèglement climatique, la capacité des populations à préserver leur tissu social et à améliorer leur autosuffisance alimentaire, sont des questions mondiales, vitales et urgentes. Elles induisent un engagement résolu, la nécessité de stratégies gagnantes dans un calendrier rapide. L'expérience semble nous montrer que cette génération est en train d'émerger.

Daniel Durand

(1) 20^{ème} conférence des parties sur la question du climat.



A.M.I.P.

Agence **M**ondialiste d'**I**nformation et de **P**resse

Après les attentats de Paris

Nous, Citoyens du Monde, réunis en Assemblée le 22 novembre 2015 à Ungersheim (France), fortement émus par les attentats perpétrés à **Paris le vendredi 13 novembre**, exprimons notre solidarité avec les familles qui pleurent la disparition de l'un des leurs, et avec tous ceux qui sont blessés dans leur corps ou dans leurs relations. Notre solidarité s'étend à toutes les victimes d'évènements similaires qui se sont déroulés récemment à **Bruxelles**, à **Tunis**, à **Beyrouth**, à **Bamako** ou dans le ciel du **Sinai** et qui se déroulent encore dans de nombreux pays où les populations sont soumises à la terreur, à la spoliation, au mépris.

Nous dénonçons toute forme d'intégrisme, et tout acte de violence quel qu'il soit, commis contre les personnes ou leurs biens.

Nous sommes surpris par certaines réactions où il n'est question que de guerre, de sécurité, d'état d'urgence, de bombardement, de déchéance de nationalité, de "barbares", de "sang impur [qui] abreuve nos sillons".

Nous regrettons l'absence de parole sur les intérêts économiques avec certains pays sur le pétrole, les ventes d'armes, le contrôle de l'eau ou autre.

Nous dénonçons les germes de violence que constitue la misère du plus grand nombre à côté de l'abondance dont jouit une minorité d'habitants de la Terre, la pollution de l'atmosphère, celle de l'eau, l'accaparement et le gaspillage des ressources énergétiques fossiles et des matières premières rares, l'explosion démographique, le désordre monétaire.

Nous rappelons le préambule de la déclaration universelle des droits de l'homme, selon lequel : *" il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression "*.

Nous déclarons que la paix et la liberté sont des droits essentiels.

Nous exhortons les femmes et les hommes de bonne volonté de toutes origines à se lever et à agir pour que les droits fondamentaux des êtres humains soient respectés partout dans le Monde, et de ne pas céder aux manipulations et provocations des appareils de pouvoir qui poursuivent des buts contraires à leurs intérêts

Nous demandons aux responsables politiques, aux chefs d'États et de gouvernements de mettre en œuvre les réformes structurelles nécessaires sur le plan social et international afin que les populations soient protégées et défendues dans leurs droits et libertés.

A défaut d'institutions démocratiques réellement à la hauteur des problèmes rencontrés, nous invitons les différentes parties concernées à se rencontrer et privilégier le **dialogue**, de mener des réflexions et des actions concrètes contre la guerre et pour la paix, afin de chercher ensemble des solutions pacifiques aux situations conflictuelles qui sinon, risquent de déboucher sur un enchaînement de catastrophes dont personne ne peut prévoir les conséquences.

Ungersheim, le 22 novembre 2015

“Nous n’avons pas peur !”

Défenseurs des droits à la terre, victimes de leur opposition au développement effréné.

Partout dans le monde, les défenseurs des droits à la terre font face à une pression grandissante de la part des gouvernements et des acteurs économiques. Cette pression conduit parfois à des assassinats. Tout cela se déroule dans une indifférence totale et dans un contexte d’impunité généralisée. Aujourd’hui, plus que jamais les défenseurs des droits à la terre ont besoin d’être protégés. Ils ont besoin de notre soutien !

Rigoberta Menchú (Guatemala), prix Nobel de la paix 1992

Une terre et des humains sous pression

Aujourd’hui, tout se vend et tout s’achète ! Les forêts, les montagnes, les rivières. Ces transactions foncières ont des conséquences terribles sur la terre. Mais l’être humain en est souvent la première victime ! Sur tous les continents, des femmes et des hommes luttent en effet pour que leur terre, leur identité, leur mode de vie, ne soient pas réduits à néant. Et certains payent de leur vie cet engagement. Ils ne s’opposent pas au développement en soi, mais à une forme de « développement » irresponsable, caractérisé par des décisions brutales, prises par des entreprises avides de profits et des gouvernements souvent corrompus.

Ces défenseurs des droits à la terre vivent le plus souvent dans des régions reculées, loin des institutions et des médias, là où l’on peut précisément acheter forêts, montagnes et rivières. Et aujourd’hui, alors que la pression sur la terre est insoutenable, la répression de leur engagement est maximale. **Menaces, harcèlements, arrestations arbitraires, agressions, assassinats : les défenseurs des droits à la terre sont les défenseurs des droits humains les plus visés par la répression...**

Qu’est-ce qu’un défenseur des droits à la terre ?

Toute personne ou tout groupe qui agit pour la promotion et la protection des droits relatifs à la terre. Il peut s’agir de leaders ou membres d’une communauté, d’avocats, de journalistes, ou encore d’ONGs.

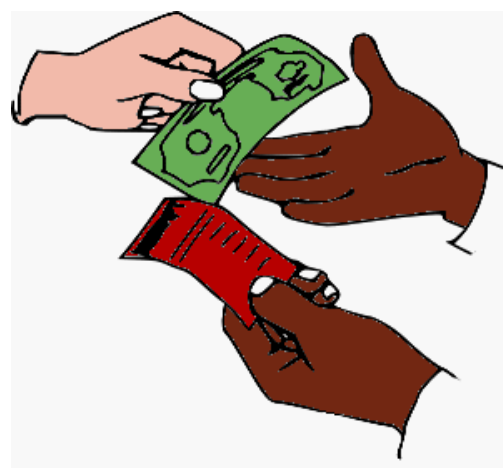
Des personnes qui dérangent

Les défenseurs des droits à la terre sont le plus souvent des membres d’une communauté rurale directement affectée par un projet d’exploitation des terres. Leur combat est donc vital. **Ils se mobilisent pour ne pas être contraints de quitter un territoire sur lequel leur existence et leur mode de vie sont fondés, ou si le départ est inévitable, pour recevoir les indemnités qui leurs sont dues et être relogés dans des conditions dignes.** Pour les peuples autochtones, ces situations sont dramatiques car ils ont des liens personnels et culturels particulièrement forts avec leurs terres ancestrales.

Dans leur lutte pacifique, les défenseurs des droits à la terre rappellent l’obligation pour les États de respecter le droit, et notamment le droit à l’alimentation, à l’eau, le droit à un niveau de vie suffisant, les droits des peuples autochtones, etc. Ce travail de mobilisation peut prendre différentes formes, à différentes étapes. Dans un premier temps, avant le développement de tout projet considéré comme irrespectueux du droit, les défenseurs informent, alertent et tentent de convaincre les autorités de s’engager sur la voie des négociations.

Si leur voix n’est pas entendue, si leurs craintes ne sont pas prises en compte, les défenseurs organisent alors des manifestations, pour revendiquer leurs droits et attirer l’attention de la communauté internationale. Des manifestations qui peuvent être parfois violemment réprimées.

Car le plus souvent, les États et les exploitants n’ont qu’une crainte : que les projets soient ralentis ou même stoppés, entraînant ainsi des pertes financières pour les entreprises et les États. Certains acteurs considèrent alors que tous les moyens sont permis pour ne pas en arriver là, y compris le recours à la violence.



Un engagement violemment réprimé

L'isolement des défenseurs des droits à la terre qui habitent souvent des régions reculées, éloignées des acteurs d'influence, facilite la commission d'actes violents à leur égard. Une violence à la hauteur des montants pharaoniques en jeu, qui a pris ces dernières années une ampleur dramatique.



Outre la violence, le recours au harcèlement judiciaire et à la détention arbitraire est également utilisé par de nombreux États pour intimider les défenseurs. Au prétexte de lois liberticides, des États mettent sous les verrous toute personne qu'ils estiment gênante. « Propagande mensongère », « atteinte à la sécurité de l'État », « troubles à l'ordre public », les accusations abusives ne manquent pas et peuvent entraîner

de lourdes peines de prison.

Une justice difficilement accessible

Face aux attaques physiques et aux arrestations arbitraires, les défenseurs des droits à la terre se retrouvent souvent impuissants. Les organes judiciaires des pays dans lesquels se déroulent ces violations manquent en effet le plus souvent d'indépendance, de moyens ou d'expertise. **Peu d'enquêtes y sont ouvertes et il est très rare de voir les agresseurs poursuivis. Et ce d'autant plus que ce sont parfois les États eux-mêmes qui sont à l'origine de ces attaques.**

Il existe des mécanismes régionaux et internationaux de protection des défenseurs des droits humains qui interviennent lorsque les justices nationales sont défaillantes (procédures spéciales de l'ONU, organes de contrôle des traités de protection des droits humains, cours et commissions régionales de protection des droits humains). La plupart de ces mécanismes ne sont pas juridiquement contraignants mais permettent d'alerter les États et la communauté internationale sur la situation d'un défenseur en danger.

Quant à la possibilité de poursuivre les entreprises qui se seraient rendues responsables de violations des droits humains, le combat judiciaire – lorsqu'il est possible – est souvent long, périlleux et coûteux. Les entreprises ont des moyens humains et financiers avec lesquels il est difficile de rivaliser.

Inverser la tendance, c'est possible !

Les États, les acteurs économiques et la communauté internationale doivent avant tout se donner les moyens de prévenir les conflits fonciers et les violations des droits humains. Les États ont des obligations en matière de protection des droits des défenseurs, et un devoir d'information et de consultation des populations affectées par des projets d'exploitation auxquels ils ne peuvent se soustraire, et qui doivent aujourd'hui être renforcés. **Car l'absence de dialogue et de consentement préalable, libre et éclairé sont tous deux générateurs de conflits, parfois graves et meurtriers.**

Il en va de même pour les entreprises qui doivent en tout temps et tout au long de leurs opérations, s'assurer qu'elles respectent les droits humains. Pour cela, elles doivent adopter des mesures de diligence raisonnable et s'assurer de la participation effective des populations affectées, notamment en menant des études d'impacts sur les droits humains et l'environnement en amont de tout projet.

Au-delà de la prévention, il est également nécessaire de renforcer la capacité et l'indépendance des systèmes judiciaires nationaux afin de permettre aux défenseurs d'avoir recours à la justice et d'obtenir réparation en cas de violations de leurs droits. Le renforcement des mécanismes régionaux et internationaux des droits humains est également essentiel pour protéger l'action des défenseurs. **Il est aussi nécessaire de renforcer le droit international, afin de pouvoir engager réellement la responsabilité des entreprises quand ces dernières commettent des violations des droits humains.**



Les chemins de la Solidarité

Les chemins de la solidarité passent par le Burkina Faso

La réalisation des projets tels que celui de Banque de céréales de AFDES et Gnongondeme à Bobo Dioulasso n'est pas seulement favorable à ces 2 groupements féminins.

Pour constituer leurs stocks les femmes vont dans les villages à moto, pour acheter les céréales (petit mil, maïs sésame, sorgho), auprès de plusieurs petits producteurs. Pour les acheminer à la ville, elles paient un transporteur.

Ainsi la mise en place d'un projet d'un groupement a un impact sur la population qu'elle soit rurale ou urbaine. Elle aide les villageois à écouler leur production de céréales, elle contribue à l'approvisionnement des consommateurs urbains en produits locaux.

Cette forme de solidarité permet à chacun de vivre dignement de ses revenus et participe ainsi à la réduction la pauvreté.

... passent par le Bas-Congo RDC

Le Père Hippolyte Muaka, président de FOMARC (Foyer Marie Reine des Cœurs) à Boma a fait part de grosses difficultés dues aux intempéries (SMF a participé au financement d'une porcherie et de maraîchage). Voici ce qu'il écrit :

« Un souci est que les changements climatiques se font vraiment remarquer ici. Il fait très chaud. Il y a beaucoup de pluies. Il y a beaucoup d'inondations avec beaucoup de conséquences : maisons écroulées, pertes en vies humaines et animales ... »



« Pour ce qui nous concerne, notre porcherie était emportée avec les porcs bien sûr. Nous sommes en train de voir comment reprendre la construction de cette porcherie. Heureusement, pour les cultures maraîchères, c'est en saison sèche que nous allons reprendre, à partir du mois de mai. »

Un report de remboursement de la première tranche sera à l'ordre du jour du prochain CA.

... passent par le Togo Sokodé :

Le dernier bulletin rendait compte de la mission effectuée fin juillet à Sokodé par Symphorien Méda et John Agbeli et de l'élection d'un bureau provisoire présidé par M. Donko Massimaye. Depuis ce bureau s'est mis très sérieusement au travail et a effectué des rencontres et des visites auprès des groupements adhérents à SMF. Le nouveau bureau prépare l'Assemblée Générale prévue pour mars 2016.

Dans son rapport, Donko Massimaye fait état des groupements actifs mais aussi des difficultés dues aux aléas de la vie. Il évoque aussi le désir chez les globidariens de participer à la renaissance de SMF dans la région.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis les 5 et 6 décembre 2015 à Poitiers (86) sous la présidence de Odile Durand.

Fonctionnement interne

Banque Postale : SMF se renseigne sur les modalités d'une convention "Adispo" avec la Banque Postale.

Différends divers : concernant l'APGA, le CA envisage de contacter le Consul de France à Lomé et le service contentieux sera activé à l'encontre de groupements incorrects.

Edwige Géniteau se charge des dossiers du Bénin suivis par D.Charier.

Projets

Au Burkina Faso, les groupements AFDES, Gnongondeme et Wakogldo ont été financés et deux groupements demandent leur adhésion.

Au Nord-Kivu (RDC) un groupement féminin demande son adhésion.

A Sokodé (Togo), un rapport de visites a été envoyé par M. Massimaye.

Au Kenya, le contrat avec le groupement TUMAINI est signé, le financement est imminent.

Au Sénégal, le remboursement de la dernière tranche due par les Auxiliaires Vétérinaires est annoncé.

Contact

Madame Yasmina Sahraoui propose ses dessins et peintures à SMF pour éditer des cartes postales et des calendriers.

La prochaine séance du Conseil d'Administration aura lieu à Niort les 12 et 13 mars 2016.

Monda solidareco est un bulletin édité par

SOLIDARITÉ MONDIALE CONTRE LA FAIM

À votre disposition

- des feuilles d'adhésion
- des tracts "projets"
- des bulletins supplémentaires
- le Règlement fédéral de Solidarité Mondiale contre la Faim

Une participation aux frais est la bienvenue (3€ ou plus)

(Europe seulement)

- Des chemisettes blanches 20€ et polos blancs avec le logo "Fonds Mondial". Toutes tailles
15 € fr + franco de port
- des enveloppes DL (11 cm x 22 cm) "Solidarité Mondiale contre la Faim" + logo
6 € les 100 + frais d'envoi 3 €.
- des Tee-Shirts 10 € franco de port
- des photos

COTISATIONS - DONNS - ABONNEMENTS - COMMANDES :

Comment payer ?

- ✓ par chèque à l'ordre de Globidar.
À l'adresse du trésorier Daniel Durand :
Les Nids
FR 49190 Saint-Aubin de Luigné
France
- ✓ par virement postal au CCP PARIS 10.734.96.Z à l'ordre de "Solidarité mondiale contre la faim" ou par virement automatique (RIB) :
FR21 2004 1000 0110 7349 6Z02 056
- ✓ Nous acceptons aussi tous les billets de banque sous enveloppe ordinaire.
- ✓ PAYPAL depuis le site www.globidar.org
- ✓ UEA compte MFSK-g (Espérantistes)
- ✓ La comptabilité est tenue à l'adresse du bulletin

info@globidar.org
<http://www.globidar.org>

Monda Solidareco n° 116

COTISATIONS ET DONNS RECUS

Novembre 2015-----	1 132 €
Décembre 2015-----	3 388 €
Janvier 2016-----	608 €
Février 2016-----	608 €

MONDA SOLIDARECO est édité en Espéranto et en Français

Comité de rédaction : Danièle Charier, John De La Cruz, Daniel & Odile Durand, Edwige Géniteau, Christian Trianneau, Jean-Pierre Bouré, Claudine Tournier

Photos : Photothèque SMF

Logo de SMF : Yasmina Sahraoui.

Abonnement annuel : 5,00 €

Dir. Publication : Daniel Durand

Imprimerie associative

Tél. +33 (0) 241 784 775

MONDA SOLIDARECO

Les Nids

FR 49190 Saint-Aubin de Luigné
France